

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Dans la perspective de la constitution de son répertoire de fournisseurs, entrepreneurs et de prestataires de service au titre de l'année 2023, La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) lance le présent avis de manifestation d'intérêt aux fournisseurs, entrepreneurs et prestataires de service, régulièrement inscrits au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, en règle vis-à-vis de l'administrations fiscales et parafiscales du Mali.

Les personnes physiques et morales intéressées peuvent manifester leur intérêt dans les spécialités ci-dessous :

1. Fournitures :

- Fourniture de matériels et mobiliers de bureau
- Fourniture de climatiseurs et humidificateurs
- Fourniture de bâches pour chapiteaux
- Fourniture de matériels informatiques
- Fourniture de véhicules et d'engins à deux roues
- Fourniture de fournitures de bureau
- Fourniture de consommables informatique
- Fourniture de produits d'alimentation
- Fourniture et installation d'ascenseurs
- Fourniture de chapiteaux et stands
- Fourniture et installation de panneaux solaires ;
- Fourniture de groupes électrogènes ;
- Fourniture de billets d'avion ;
- Fourniture d'ampoules projecteurs et matériels électriques ;
- Fourniture de matériels sanitaires et de plomberie ;
- Fourniture de matériels de cuisine et d'électro-ménager ;
- Fourniture de pneumatiques et de batteries pour véhicule ;
- Fourniture de tenues et chaussures ;
- Autres fournitures ;

2. Services courants :

- Entretien et nettoyage des locaux ;
- Confection d'imprimés commerciaux ;
- Confection de chemises et papiers entêtes personnalisés ;
- Surveillance et gardiennage des locaux ;
- Entretien et réparation de véhicules ;
- Entretien et réparation de matériels techniques et électrique ;
- Entretien et réparation du réseau de communication, site web et internet ;
- Entretien et réparation matériel informatique ;
- Entretien de réparation de motos ;
- Entretien et mise à jour des logiciels ;

- Conception et diffusion de spots publicitaires ;
- Animation et diffusion des évènements sur écran LED ;
- Location stands et chapiteaux ;
- Montant et démontage de stands et chapiteaux ;
- Décorations ;
- Location de véhicules ;
- Assurances pour véhicules et motos ;
- Conception et impression de bâches, kakemonos et Magasine ;
- Confection de cartes de vœux, carte d'invitation, badges, photos, agendas, calendriers... ;
- Production de sacs ;
- Impression de rapports et autres documents ;
- Restauration en traiteur ;
- Tailleurs pour tenues ;
- Menuiserie aluminium et métallique ;
- Menuiserie bois ;
- Autres services courants.

3. Prestations intellectuelles

- Assistances juridiques (cabinet d'avocats, huissiers...) ;
- Etudes de faisabilités, élaboration et montage d'un projet ;
- Etudes architecturales ;
- Contrôle et surveillance des travaux de construction ;
- Autres prestations intellectuelles.

4. Travaux :

- Construction de bâtiments ;
- Travaux de réalisation de forages ;
- Autres travaux

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet contenant :

- la photocopie certifiée conforme du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- la photocopie certifiée conforme de la Carte d'Identification Fiscale (NIF) ;
- l'agrément ou de la carte professionnelle pour les entreprise de construction BTP ;
- les prénoms et nom d'une personne contact ;
- l'adresse géographique complète permettant une remise rapide des lettres de consultation ;
- une adresse électronique (e-mail) pour d'éventuelles consultations électroniques ;
- un ou plusieurs numéros de téléphone.

Les entreprises figurant sur la liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations des Services Public (ARMDS) seront écartés : cette liste figure sur le site : www.armds.gov.ml

Aucun dossier sera recevable sans mention de la spécialité pour laquelle le candidat soumet sa manifestation d'intérêt et aucun dossier de candidature ne sera ni partiellement ou totalement retourné, quelle que soit l'issue du processus de présélection.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé, avec la mention : « **manifestation d'intérêt 2023 pourpréciser la spécialité de votre manifestation** », au plus tard, le 04 août 2023 à 11 heures précises au Service Courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali sis à la Place de la Liberté, Bamako-Mali, Téléphone : 20 22 50 36 / 78 03 88 22.

L'ouverture de plis aura lieu, le vendredi 04 août 2023 à 14 heures 30 minutes dans la petite salle de réunion de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.

Le présent avis de manifestation d'intérêt peut être consulté sur le site web de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali : www.cci.ml

Bamako, le 20 juillet 2023

**P/Le Président/Po
Le Secrétaire Général,**

Mahamadou SANOGO
Chevalier de l'Ordre National